COORDONNEES

50 Bd Franck Pilatte
06300 Nice

Tel fixe : 04.93.89.23.33

Tel mobile : 06.75.79.13.12

Email :
cdb@plongeeaiglenautique.fr

Site :
www.plongeeaiglenautique.fr

SCUBAPRO EDUCATIONAL ASSOCIATION — SCUBAPRO — scubapro.com

SCUBAPRO
Centres de plongée SEA

NOUS TROUVER

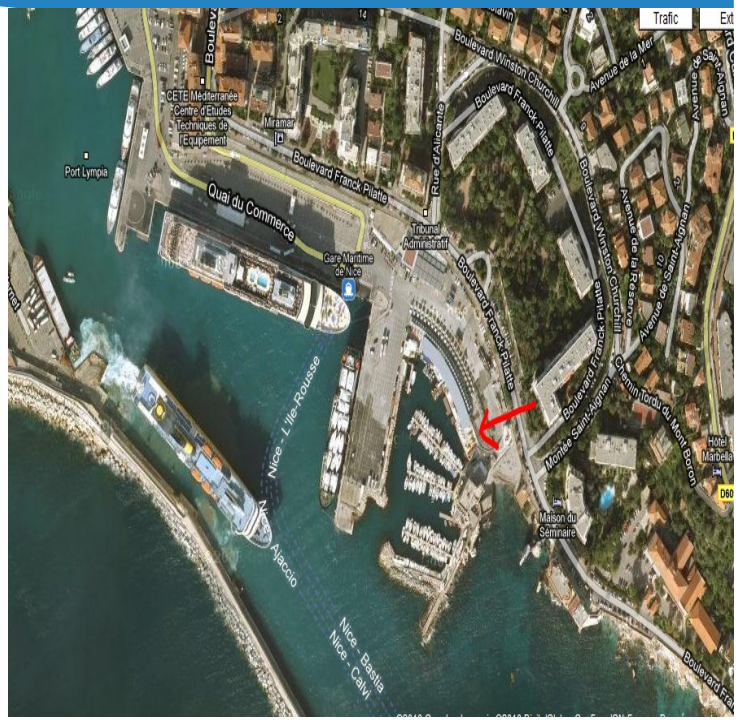

Accès par le 50 bd Franck Pilatte
(Escalier et ascenseur en face du Club Nautique)
Parking à proximité

Ouvert du lundi au samedi
en saison
Hors saison consultez notre site internet
<u>Départ des bateaux 8h30 et 12H30</u>
Rendez-vous une demi-heure avant

Association de gestion Loi 1901
FFESSM n° 33060400
déclaration jeunesse et sport n° 98.12-06
agrément jeunesse et sport 06-S-10-12-D
N° Siret 418 532 040 00015
N° Siren 418 532 040

PLONGEE
AIGLE NAUTIQUE

Plongeur Encadré 40 m

FFESSM.fr
www.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

Pour entrer en formation conduisant à la qualification PE40, les conditions suivantes doivent être réunies :

☐ **être licencié à la FFESSM,**

☐ **être titulaire du brevet de plongeur Niveau 1 de la FFESSM (ou titre admis en équivalence),**

☐ **Justifier de 4 plongées en milieu naturel,**

☐ **être âgé de 16 ans minimum (autorisation d'un représentant légal pour les moins de 18 ans),**

☐ **Présenter un certificat médical de non-contre indication à la plongée subaquatique de moins d'un an délivré par un médecin fédéral, un médecin spécialisé tel que défini dans l'annexe 1 du Réglement Médical Fédéral ou un médecin du sport (CES, Capacité ou DU).**

PRESENTATION

La qualification « Plongeur encadré 40 m » (PE40) atteste de la maîtrise des compétences requises pour être capable d'évoluer en exploration dans l'espace 0 - 40 m au sein d'une palanquée prise en charge par un Guide de palanquée (GP).

Ce plongeur :

-est autonome pour s'équiper, s'immerger, s'équilibrer et évoluer,

-sait prévenir pour lui-même les incidents de plongée,

-sait aider un équipier en attente de l'intervention du GP,

-sait recevoir si besoin l'aide du GP ou d'un équipier,

-sait appliquer pour ce qui le concerne toutes les directives et procédures mises en oeuvre par le GP.

L'accoutumance progressive à la plongée profonde est un élément important de sécurité.

PARTICIPATIONS AUX FRAIS

Licence et cotisation PAN

(la licence est obligatoire, elle comporte une assurance en responsabilité civile et permet d'accéder à une assurance complémentaire spécifique à l'activité.)

Adulte : 146 € *

Fournir un certificat médical *au 01/09/23

Le stage

Dispensé par des moniteurs brevetés, il inclue 8 séances,
-le prêt du matériel,
-les cours théoriques,
-la carte FFESSM.

290 €

le stagiaire devra posséder un parachute de palier, table de décompression MN90 et un profondimètre ou ordinateur de plongée